CADRE21



Preuve et attestation de développement professionnel Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police. Cette formation vise à outiller les intervenants des milieux scolaires afin qu'ils puissent être en mesure d'agir rapidement et efficacement auprès des élèves de leur établissement scolaire impliqués dans une situation de sextage. Le sextage chez les adolescents peut être défini comme la production, la distribution et la redistribution de contenus à caractère sexuel (photos, vidéos, etc.), entre eux, via les technologies de l'information et de la communication. À la fin du niveau Explorateur de cette formation, vous serez en mesure de comprendre ce phénomène et de guider les intervenants dans la gestion des cas qui pourraient être portés à leur attention par l'entremise d'un outil d'intervention : la trousse Sexto. Au niveau Architecte, par le biais d'animations interactives, trois cas fictifs de sextage vous seront proposés pour consolider les nouveaux apprentissages et valider vos interventions. La réalisation de la trousse Sexto a été possible grâce à la collaboration de la Ville de Saint-Jérôme (Québec), du Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP), du Centre canadien de la protection de l'enfance, du Centre d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC), de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord et de l'Académie Lafontaine.

Badge attribué à : valerie-bastien

https://www.cadre21.org/membres/valerie-bastien-csspi-gouv-qc-ca

Date d'obtention: 2024-01-18 21:06:29

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Dès qu'une situation de sextage m'est rapportée, la première étape est de remplir la grille d'évaluation d'un incident pour déterminer l'amorce, la nature, les intentions et l'étendue. Ensuite, demander s'il y a d'autres jeunes d'impliqués et les rencontrer pour compléter la grille. Analyser les informations et déterminer si c'est un acte impulsif ou malveillant. Si acte malveillant avec possession de pornographie juvénile, j'informe l'auteur de la démarche (je ne remplie pas la grille), je confisque son cellulaire et je contacte les services de police. Si acte impulsif, je rencontre l'instigateur pour remplir la grille et agit selon des politiques de l'établissement. Si possibilité de pornographie juvénile, je contacte le service de police et je confisque le téléphone (demander de le fermer et mettre dans un sac). Suite des interventions en collaboration avec le service de police (contact parents et rencontre de sensibilisation). Important de rassurer les jeunes et adopter une attitude sans jugement et ne jamais regarder le contenue des photos.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Il y a plusieurs cas de figures différents et parfois nous n'avons pas toutes les informations au début (exemple cas #2). Par contre, le fait d'avoir pris le temps de remplir la grille avec Megan dès le début, l'a encouragée a venir dénoncer une autre situation qui lui aurait portée préjudice davantage. Aussi, je retiens qu'il faut d'intervenir avec les jeunes qui viennent dénoncer ou rapporter une situation et non lorsqu'un policier me demande d'intervenir pour un jeune de mon école comme nous ne sommes pas mandataires du service de police. Même chose lorsqu'un parent vient nous voir parce qu'il est inquiet pour son enfant, nous pouvons toutefois l'écouter et le référer vers les bonnes ressources (police, intervenants externes), comme au début de la situation 3. Importance aussi de prendre le temps de rencontrer tous les jeunes impliqués afin de voir si leur version des faits corroborent, mais aussi pour avoir des faits supplémentaires sur l'ampleur de la situation (cas#3). Par contre, une fois, les informations recueillies, il importe de statuer rapidement sur la nature de la situation (acte impulsif ou malveillant) et intervenir rapidement pour éviter qu'il n'y ait plus de diffusion. Je retiens que l'école doit intervenir aussi si l'instigateur est un adulte. Nous déployons la méthode sexto avec notre jeune et devons impliquer la police pour l'adulte. Je retiens aussi que lorsque c'est un acte malveillant, il ne faut pas remplir la grille avec l'auteur, mais l'informer de la démarche, confisquer son cellulaire et appeler la police. Finalement, je retiens aussi que s'il n'y a pas de collaboration de la part du jeune, nous devons contacter la police (cas#1).

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

À mon avis, une étape délicate est lorsque nous devons remplir la grille avec la victime. Il est important de la rassurer et faire preuve de non jugement, afin qu'elle sent à l'aise de nous parler. De cette façon, nous aurons toutes les informations nécessaires afin d'analyser la situation et intervenir adéquatement et rapidement. Il peut-être aussi délicat de devoir appeler la police dans une situation d'acte impulsif, comme dans le cas 1, lorsqu'il n'y a pas eu de partage d'image à d'autres personnes et que les jeunes ne veulent pas collaborer. Même chose pour de la non-collaboration lorsque l'on doit confisquer le téléphone et que le jeune s'y oppose. Je crois que les situations sont toutes différentes et que certaines peuvent être plus délicates au niveau de l'intervention (exemple réaction inadéquate des parents qui doit être signalée à la DPJ ou situation dans laquelle la victime est en très grande souffrance qui l'amène à s'en prendre à elle-même. Dans de telles situations, il est nécessaire de faire appel à nos partenaires pour travailler en équipe afin d'intervenir rapidement et favoriser le bien-être du jeune.